

dans la majorité des provinces a eu pour résultat en profits directs, permis d'achat, de vente, etc., un fort accroissement de revenus provinciaux. De telles sources de revenu n'existaient pas avant l'étatisation du commerce de liqueurs. En 1925, le revenu perçu par toutes les provinces pour leur commerce de liqueurs était de \$8,964,824; de \$11,609,392, en 1926; \$16,793,656, en 1927; \$22,755,212, en 1928; et \$27,599,687, en 1929. La méthode de contrôle varie suivant les provinces. Dans la majorité des cas, ce commerce est sous le contrôle de commissions indépendantes qui appliquent les différentes lois les concernant, mais la comptabilité et les profits ne paraissent pas d'une manière uniforme dans les comptes publics des provinces.

Dette obligataire des provinces.—La dette obligataire des provinces s'élève à environ les quatre cinquièmes de tout leur passif direct. En ces dernières années, la dette collective des provinces a monté continuellement. Le total pour les neuf provinces était de \$644,195,268, en 1923; \$705,230,487, en 1924; \$708,900,342, en 1925; \$715,489,427, en 1926; \$757,168,785, en 1927; \$779,155,374, en 1928; et \$819,517,036, en 1929. En 1929, cette dette se répartissait comme suit par provinces, Ile du Prince-Edouard, \$2,109,000; Nouvelle-Ecosse, \$50,072,847; Nouveau-Brunswick, \$39,525,603; Québec, \$80,334,792; Ontario, \$350,563,845; Manitoba, \$77,316,136; Saskatchewan, \$58,275,766; Alberta (nette), \$92,764,276; Colombie Britannique, \$77,482,736. Le progrès de la nationalisation et de l'étatisation est en grande partie responsable de cette avance de la dette obligataire en certaines provinces, notamment dans l'Ontario où l'hydroélectricité et le chemin de fer Témiscamingue et Nord-Ontario sont les deux principaux facteurs des engagements de la province. Cependant le plus considérable de ces services d'utilité publique, l'hydroélectricité, a des recettes suffisantes pour rencontrer les intérêts sur la dette encourue pour sa construction.

Paiements d'intérêts des provinces.—Les paiements d'intérêts des gouvernements provinciaux ont naturellement augmenté en proportion avec la dette elle-même. En 1916, première année sur laquelle des chiffres collectifs ont été colligés sur une base de comparabilité, les paiements d'intérêts des provinces ont été de \$7,817,844; en 1921 ils étaient montés à \$19,818,266; en 1926 ils étaient de \$37,366,925 et en 1929 ils atteignaient \$41,207,090. Les paiements d'intérêts des gouvernements provinciaux en 1929 sont les suivants: Ile du Prince-Edouard, \$74,998; Nouvelle-Ecosse, \$2,270,269; Nouveau-Brunswick, \$1,903,544; Québec, \$3,301,376; Ontario, \$19,038,262; Manitoba; \$4,026,694; Saskatchewan, \$2,362,569 (dette consolidée seulement); Alberta, \$4,230,799; Colombie Britannique, \$3,948,579.

Années fiscales des provinces.—L'année fiscale de chaque province expire à la date ci-après:—Ile du Prince-Edouard, 31 décembre; Nouvelle-Ecosse, 30 septembre; Nouveau-Brunswick, 31 octobre; Québec, 30 juin; Ontario, 31 octobre; Manitoba et Saskatchewan, 30 avril; Alberta, 31 mars; Colombie Britannique, 31 mars.